

les coûts tels que celui du recyclage du combustible ne pouvaient pas entrer en ligne de compte dans le calcul de ces montants.¹⁸

Les chiffres estimatifs avancés par le gouvernement pour le coût du programme de construction des sous-marins à propulsion nucléaire ont fait l'objet de nombreuses critiques, tant à l'intérieur du pays que sur la scène internationale. Le 11 mars 1988, le député néo-démocrate Dan Heap a fait allusion à ces critiques en des termes généraux :

Le gouvernement a découvert que ceux-ci [les sous-marins] avaient besoin en fait de bases côtières. Il semblerait qu'il ne s'en soit pas occupé. Ces bases coûtent de l'argent. Aussi le projet coûterait maintenant, selon des critiques indépendants auxquels le gouvernement ne répond pas en détail, entre 10 et 15 milliards de dollars. Voilà ce que cela va coûter.¹⁹

À une autre occasion, en réponse à une question qui lui avait été posée à la Chambre, le ministre associé de la Défense, M. Paul Dick, a défendu les estimations du gouvernement qu'un analyste américain dénonçait. M. Dick a déclaré :

Nous avons fait nos calculs à partir de nos modèles économiques, à partir des prix en vigueur au Canada, et non pas aux États-Unis... Nous ne prenons pas nécessairement conseil des Américains, mais des Canadiens, en ce qui concerne notre souveraineté et notre sécurité.²⁰

Dans une lettre adressée le 2 mai 1988 au rédacteur en chef du Globe and Mail, le contre-amiral John Anderson, Chef du Programme d'acquisition des sous-marins, écrivait :

Nos devis incluent les frais de maintenance, de réparation, d'exploitation et de formation, et le coût des installations de soutien. Nous avons également pris en compte les coûts occasionnés par la construction et le soutien industriel au Canada. Nous avons fondé nos évaluations sur les données qui nous ont été fournies par les deux pays en concurrence, soit la France et la Grande-Bretagne. Nous avons récemment eu l'occasion de confirmer nos premières estimations. Nous en avons conclu que,

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Débats de la Chambre des communes, 11 mars 1988, p. 13663.

²⁰ Débats de la Chambre des communes, 2 mai 1988, p. 15020.